



190

NUMÉRO

Jeudi 9 décembre 2004

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« LA TRANSMISSION DES PME ARTISANALES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET DE SERVICES »

(saisine gouvernementale)

RAPPORTEURE :
FRANÇOISE VILAIN

AU NOM

DE LA SECTION DES FINANCES

PRÉSIDIÉE PAR

JEAN-MICHEL REYNAUD

Assemblée plénière des
14 et 15 décembre 2004

La transmission d'entreprise est aujourd'hui un sujet préoccupant en raison de la situation démographique des entrepreneurs : quelque 700 000 chefs d'entreprise partiront à la retraite d'ici 10 ans. Au total en Europe, 610 000 entreprises seront à transmettre chaque année.

Si certaines entreprises disparaissent inévitablement du fait des évolutions économiques et sociologiques, d'autres périssent faute de repreneur. Parfois, la transmission n'a pas été correctement effectuée : seulement 60 % des entreprises sont encore en vie cinq ans après leur reprise.

En termes d'emplois, l'enjeu est très important puisque les PME de moins de 250 salariés concentrent près des deux tiers de l'emploi total et que la plupart des entreprises à transmettre sont des très petites entreprises et des PME.

Les enjeux sont donc considérables et le défi mérite d'être relevé.

Or, si des dispositions législatives récentes ont largement favorisé la création d'entreprise, il reste beaucoup à faire pour faciliter la transmission. Dans une logique plus globale, il convient de renforcer l'esprit d'entreprendre, en développant à la fois création et reprise, avec la même énergie.

■ Publication 01 44 43 60 47
Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr

Le rapport dresse un état des lieux, rappelle les enjeux et met en évidence, au regard de la diversité des entreprises et des secteurs concernés, les obstacles à la reprise. La transmission est un acte complexe qui concerne une entité vivante, riche des femmes et des hommes qui la composent, de son savoir-faire et de son expérience. Elle met face à face « *le cédant qui vend son passé* » et le « *repreneur qui achète son avenir* ». Or, leurs profils, leurs logiques diffèrent et des facteurs psychologiques accroissent souvent les difficultés pour les rapprocher. Les implications juridiques, fiscales et financières nécessitent l'intervention de nombreux intermédiaires qui agissent de manière foisonnante mais dispersée.

Pour accroître ses chances de réussite, une transmission doit être préparée de très longue date, soigneusement mise en œuvre et suivie. Enfin, il ne faut pas oublier que la transmission peut constituer une opportunité dynamisante pour l'entreprise.

Cette vision valorisante de l'entreprise comme élément « *vivant* » qui se crée, se transforme, se développe, ne peut naître que de la sensibilisation accrue des citoyens et notamment des jeunes, potentiellement futurs repreneurs, à la culture entrepreneuriale.

La réussite des transmissions contribue au renforcement des PME en France et à leur meilleur positionnement sur les marchés, y compris mondiaux. Elle doit être une grande cause pour le développement de l'activité économique et sociale de notre pays et de l'emploi qui y est associé.

L'hétérogénéité des entreprises ne permet pas la préconisation de mesures uniformes applicables à toute structure et tout secteur. Le Conseil économique et social formule toutefois les recommandations suivantes :

Favoriser la promotion de la transmission d'entreprise en amplifiant la communication sur cette thématique

En France, le nombre des transmissions d'entreprise ne cesse de baisser depuis 1998 alors que les créations augmentent. La mobilisation autour de la transmission est donc urgente d'autant qu'une entreprise reprise a sensiblement plus de chances de survie qu'une entreprise créée, ce qui est fondamental pour le maintien de l'emploi.

Le Conseil économique et social propose de :

- transformer l'Agence pour la création d'entreprises, dont le site Internet est très largement consulté pour ce type d'opérations, en « *APCRE : Agence pour la création et la reprise d'entreprises* » ;

- accroître la lisibilité des dispositifs offerts aux acteurs de la transmission d'entreprise en positionnant clairement les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres de métiers au cœur du dispositif ;

- promouvoir la culture entrepreneuriale notamment chez les jeunes et développer les contacts entre l'école et l'entreprise ;

- lancer une campagne de promotion auprès du public féminin, sous-représenté dans l'ensemble des repreneurs d'entreprise.

Favoriser la prise de conscience précoce de la nécessité de la transmission d'entreprise

Une transmission tardive est très souvent vouée à l'échec. L'obstacle cité par les cédants comme le plus important est la difficulté à trouver le bon repreneur.

Souvent, le chef d'entreprise est seul. Il a beaucoup investi psychologiquement dans son affaire et a du mal à envisager une cession. Pourtant, si le cédant entreprend assez tôt sa recherche du « *bon* » repreneur, il pourra s'autoriser une voire deux tentatives infructueuses sans mettre en péril son entreprise. Il sera aussi possible de favoriser l'insertion du repreneur par un accompagnement, plus facile à réaliser avant la cession qu'après.

En clair, une transmission d'entreprise doit se préparer très en amont. En cette matière, on ne peut dégager de règle absolue et le foisonnement d'initiatives est plutôt bien venu, notamment pour faire prendre conscience au cédant qu'il ne doit pas craindre, à un moment donné, de sortir de la confidentialité pour se positionner sur le marché.

Le Conseil économique et social propose de confier aux Chambres consulaires la mission d'initier, à travers un démarchage systématique auprès des chefs d'entreprise de plus de 50 ans, une mobilisation à la transmission et d'organiser régulièrement, en partenariat avec tous les conseils des entreprises, des opérations de sensibilisation.

Impliquer les salariés dans la transmission et promouvoir la reprise par les salariés

Pour augmenter les chances de réussite d'une transmission, il est important d'y associer les salariés. Il peut être souhaitable de leur ouvrir une participation au capital, voire dans certains cas d'étudier avec eux la possibilité de reprendre l'entreprise, solution souvent ignorée.

Le Conseil économique et social considère que cette formule, particulièrement adaptée aux entreprises axées sur les métiers et savoir-faire professionnels, devrait être mieux diffusée auprès des prescripteurs et réseaux professionnels.

Le Conseil économique et social estime qu'il conviendrait de s'inspirer des dispositions fiscales, juridiques et administratives prises dans d'autres pays européens (notamment l'Espagne) pour faciliter la transmission aux salariés de certaines entreprises.

Développer des formations à la reprise d'entreprises

Il est important de sensibiliser les cédants et de former les repreneurs dès qu'ils commencent à élaborer un projet.

Outre les formations générales classiques au management, le Conseil économique et social considère qu'il convient de développer des cycles de formation plus individualisés, capables de fournir aux repreneurs les éléments clefs de la gestion d'entreprise.

Le Conseil économique et social se félicite des nombreuses initiatives prises en ce domaine sur tout le territoire et propose en outre de :

- ouvrir aux repreneurs d'entreprises, dès lors qu'ils ont un projet de reprise validé, les possibilités de formation offertes aux salariés ;

- inciter à la création, au plan local ou régional, de dispositifs de formation à séquences multiples proposés à chaque porteur de projet en fonction de ses acquis professionnels et de ses besoins ;

- relancer les contrats installation-formation pour l'artisanat (CIFA) qui s'étaient avérés très efficaces.

Certains fonds utilisés pour les aides au départ en retraite, notamment dans le secteur artisanal, pourraient être « dynamisés » en les affectant au soutien à la transmission d'entreprise.

Renforcer l'accompagnement du repreneur

La reprise est un moment de grande fragilité pour l'entreprise. Le repreneur doit donc être accompagné dans la durée, d'autant plus que les projets sont risqués et difficiles, par exemple dans les régions d'Outre-mer ou dans les zones franches.

Le Conseil économique et social propose de :

- développer le processus de « *tutorat en entreprise* », déjà pratiqué par des associations ;

- faciliter le départ progressif du cédant en instituant des mesures favorables au cumul emploi-retraite.

- développer le recours au conseil :

- le bénéfice des chèques conseils devrait être étendu aux repreneurs.

- les FRAC (fonds régionaux d'aide au conseil) devraient être renforcés et ciblés prioritairement sur les reprises d'entreprises.

- favoriser la multiplication des réseaux locaux d'entreprises notamment dans le cadre des pôles de compétitivité pour faciliter le partage d'expérience et des bonnes pratiques.

Pour souligner l'importance de l'accompagnement qui réduit significativement les risques, le versement d'une prime de « *transmission accompagnée* » pourrait être envisagé, dans certains cas, lorsque le repreneur s'engage à rencontrer durablement un tuteur.

Améliorer les procédures d'évaluation de l'entreprise

Actuellement, beaucoup de reprises échouent en raison d'une sur-évaluation de l'entreprise.

Le Conseil économique et social propose de :

- envisager la création d'un label de modèles d'évaluation attribué par l'APCRE qui assurerait la

diffusion des modèles labellisés ; les régions devraient pouvoir prendre en charge une fraction du coût de l'évaluation ;

- généraliser et faciliter l'accès au rescrit.

Créer un véritable « marché » de la reprise

Il n'y a pas actuellement de véritable marché unifié, transparent et efficace. De multiples initiatives existent qu'il convient de rendre cohérentes en coordonnant les différents réseaux.

Le cédant doit comprendre que l'annonce de la transmission peut aussi être considérée comme un facteur de dynamisme. Le souci de confidentialité qui entoure une cession est souvent un obstacle à sa réalisation. Toutefois, les mises en relation sur Internet doivent pouvoir rester confidentielles surtout au début du processus.

Le Conseil économique et social propose :

- d'organiser la coopération entre les acteurs opérationnels et l'APCRE en vue de constituer une place de marché partagée par le re-routage réciproque des différentes bourses d'échanges ;

- une harmonisation des sites afin de faciliter la navigation des acteurs, une validation des offres et des demandes et une prise en compte des éléments de confidentialité.

Cette bourse d'échanges devra aussi fournir les différentes informations nécessaires au processus de transmission telles que la liste des intermédiaires, dont une véritable professionnalisation serait probablement utile.

Faciliter le financement des transmissions

La recherche de financement reste une problématique importante, les crédits bancaires n'étant pas toujours adaptés. Il conviendrait donc que le secteur bancaire examine de manière plus personnalisée les demandes de financement dont il est saisi.

Les petites entreprises ont souvent des difficultés à trouver des financements car leurs besoins dépassent le montant admis pour l'obtention d'un prêt d'honneur mais sans qu'elles se situent pour autant dans la tranche où l'on fait classiquement appel à des opérations de capital-investissement.

Pour alléger le risque pris par les banquiers, il convient de multiplier les mécanismes qui permettent de partager ce risque et d'engendrer des effets de levier.

Les sociétés de caution mutuelle constituent une piste intéressante de même qu'il convient de mobiliser davantage l'épargne de proximité.

Le Conseil économique et social propose de :

- développer le recours aux sociétés de caution mutuelle moins dangereux que les cautions personnelles et dont le taux de défaillance est faible ;

- étendre aux transmissions d'entreprises les dispositifs qui ont montré leur pertinence en matière de création d'entreprises et notamment les prêts d'honneur

consentis par les plate-formes d'initiative locale (PFIL) ou les avances remboursables ;

- développer les fonds d'investissement de proximité ;

- accroître l'offre de la BDPME. Le PRE (prêt à la reprise d'entreprise), lancé de manière expérimentale avec succès dans plusieurs régions et abandonné faute de ressources, mériterait d'être relancé en accentuant le partenariat avec le secteur bancaire ;

- améliorer le recours aux micro-crédits pour les entreprises concernées qui s'inscrivent mal dans les critères habituels d'attribution de crédit par les banques ;

- favoriser l'entrée au capital de sociétés de capital risque.

Aménager la fiscalité des transmissions

Même si la fiscalité n'est pas l'obstacle le plus important à la transmission, elle est néanmoins citée très souvent comme un frein. Le fait par exemple que, le jour de la cession, le patrimoine professionnel du cédant, jusqu'alors exonéré, entre dans l'assiette de son ISF, conduit de nombreux chefs d'entreprises à retarder la cession.

Une lourde fiscalité fragilise, en effet, l'entreprise transmise puisque c'est bien l'activité future de cette entreprise qui paiera le prix global de la transmission. Le coût de la transmission doit donc être allégé pour laisser aux repreneurs les moyens nécessaires au développement de l'entreprise.

La loi sur l'initiative économique dite « *loi Dutreil* » a déjà pris un certain nombre de mesures jugées très positives.

Le Conseil économique et social propose de les compléter par :

- l'extension du régime d'exonération des droits de mutation en cas de transmission avec réserve d'usufruit ;

- la simplification du régime de taxation des plus-values de cession. Il serait en outre judicieux d'aligner le régime des plus-values de cession d'entreprise sur les plus-values immobilières, dont l'amortissement est intégral au bout de 15 ans ;

- une évaluation fiscale de l'entreprise qui devrait tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur (démembrement, transmission en indivision, perte due au décès subit du dirigeant...).

Assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2004

(saisine gouvernementale)

Françoise VILAIN

Née le 13 janvier 1947

Membre du Conseil Economique et Social

Groupe des Entreprises privées

Membre de la section des Finances

Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes

Mandat

- Conseiller du Commerce extérieur de la France

Autres fonctions

- Présidente fondatrice de « *Club Génération Femmes d'Entreprises* »

- Vice-Présidente de l'Association « *Femmes, Débats et Société* »

Décorations

- Chevalier dans l'Ordre national du Mérite

Diplômes

- Maîtrise de Sciences économiques

- IAE Poitiers

- IEP Paris

Carrière

- 1972-1975 : Cadre à la Caisse nationale de Crédit agricole

- 1975-1989 : Cadre de direction à la Caisse régionale de Crédit agricole de la Vienne

- 1989 à ce jour :

- Directeur général de Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne

- Délégué général de FUTURALLIA

■ Publication 01 44 43 60 47

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ ISSN 1767-8188

■ www.ces.fr